

Glossaire – Prestations et crédits

Prestations : Il s'agit de montants qui vous sont versés directement pour vous aider à payer vos frais de subsistance. Les montants sont généralement versés à quelques reprises au cours de l'année. L'Allocation canadienne pour enfants et l'Allocation canadienne pour les travailleurs sont des exemples de prestations.

Crédits d'impôt non remboursables : Ces crédits servent à diminuer ou à annuler le montant d'impôt que vous devez payer. Ils peuvent réduire le montant d'impôt que vous devez à zéro, mais vous n'obtiendrez pas de remboursement si le montant total de ces crédits est supérieur au montant d'impôt que vous devez. Le crédit canadien pour aidant naturel, le crédit d'impôt pour personnes handicapées et le crédit d'impôt pour frais médicaux sont des exemples de crédits d'impôt non remboursables.

Crédits d'impôt remboursables : Il s'agit de montants qui vous sont versés si vous y êtes admissible, même si vous n'avez aucun montant d'impôt à payer. Le total de ces crédits peut être supérieur au montant d'impôt que vous devez payer. Si c'est le cas, vous recevrez un remboursement. Le crédit pour la TPS/TVH, l'Incitatif à agir pour le climat et le supplément remboursable pour frais médicaux sont des exemples de crédits d'impôt remboursables.